

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

JOURNAL.
Rue de la Cimenterie n. 31.
du
ALMANACH FRANÇAIS.

Samedi 7.—Priso du F. Crèvecoeur (Allemagne), par le général Jou-dan (1734).

MONTEVIDEOS.

6 octobre 1843.

Tout le monde se rappelle les foudroyantes menaces répandues à nos postes avancés par le général Oribe ; " l'hiver, disait-il, tout ce qui est à sa fin, le printemps va venir et les mensonges des sauvages unitaires seront punis. Eh bien ! nous, nous fisons ; on été, un automne, un hiver se sont passés depuis que l'armée rosiste est devant Montevideo, un printemps se passera sans qu'elle fasse de son pied impur les rues de la capitale. Mais Disons mieux ; il est possible qu'avant la fin de ce printemps, la République en soit tout à fait purgée. La volonté ferme des gouvernements, le bon esprit qui anime les défenseurs de cette terre de liberté, nous en sont un garant.

Nous l'avons dit et nous le répétons ; Oribe n'a jamais compté que que la trahison pour entrer à Montevideo, il espérait par ses menaces, par ses promesses fallacieuses, engager les étrangers à déposer les crimes. Les

CONTENUS ET PARTIES

PRIX

de
L'ABONNEMENT
3 francs par mois

deux dernières revues des légions ont du lui arracher son dernier espoir ; il en restera pour lui et pour ses partisans la honte de la tentative. Les légions se sont hautement prononcées, il est temps d'en finir avec les assassins ; que l'heure du combat sonne, elles seront à leur poste.

Nos succès du dehors, notre union du dedans, font trembler nos ennemis, ils n'ont même plus le courage de faire, c'est une proie qui ne peut nous échapper ; il faut que cette terre si long-temps ternie de leur présence, soit trempée de leur sang ; l'intérêt de l'humanité, nos sœurs égorgées nous en sont une loi.

Amiral, cinglé, pourquoi affectez-vous ne pas comprendre que les hommes d'Oribe ne peuvent sortir à Montevideo, qu'en foulant de leurs pieds, des milliers de cadavres étrangers, sangris ; c'est un crime dont vous rendez coupable à la France.

(Suite.)

Si vous pouvez nous indiquer un moyen prompt et honnête qui nous retire de la fâcheuse situation mortelle (disons le péril n'est vrai) ; je serais comme tous ceux qui sont nés dans votre pays, partisan de votre emmarche intérieure ; Oribe peut-il sortir à Montevideo ?

Pir quel moyen y entrez-vous ?
Et quand il y serait, qu'y ferait-il ?

Si vous trouvez une seule preuve qui puisse répondre à ces interrogations, je d'vien bleue.

Vous deux qui représentez la France, parcequ'ello ne connaît pas la mesure de vos capacités, et la quantité de vos qualités, je vous crie : votre conduite ou l'absence de votre conduite probe, est un crime grave, vous c'est à dire envers quinze mille François.

Ecoutez et comprenez, ce mot n'est de côté une petite question d'argent (c'est ma opposition), ce que les circonstances ordonnent; nous voulons tous avoir le droit d'exercer librement et honnêtement une industrie lucrative. Ou votre intérêt, ou votre faiblesse (je vous donne le choix), s'oppose à ce que cette industrie lucrative puisse être exercée indiquez nous, s'il vous plaît, le moyen qu'il en soit autrement. Attachez bien si la France (puisque vous prétendez la représenter), se sent assez forte pour s'opposer à la ruine de ses enfants, ou se sent assez forte pour les dévorer, parcequ'un nom d'un homme lui convient.

Je dis une chose que personne ne pourra démentir, parceque le vrai ne peut pas être démenti par un honnête homme.

La France veut elle abuser du droit de la force, personne ne nous ne le pense, mais la France est trompée, elle est corrompue par les rapports de M. Pichon qui a reçu, qui reçoit et qui reçoira de l'argent, ou des marques d'affection de Buenos Ayres, que l'intérêt de cette nation, que celui de ses fils exige le gouvernement d'Oribe, et, c'est un mensonge : M. Pichon, vous avez menti !

Quel est le chiffre de la population ?

Quel est le chiffre des prisonniers ?

Quel est le chiffre des créatures qui dépendent des gens armés ?

taient décidés à amputer la jambe. Tous ceux qui entouraient le général, et particulièrement son domestique, étaient beaucoup à ce sujet : Pourquoi pleure-tu, Gormain, lui dit son maître en souriant ; c'est très heureux pour toi ; tu n'auras plus qu'une botte à cire.

La franchise du soldat fait excuser tout ce que son langage avait parfois de caustique et de rude.

Les réparties étaient uniques : chacun sait le mot de Jeno au siège de Toulon.

Il fallait le voir courir à la maraudre, entendre le casse d'une cabaretière, faire le du Joli en pays conquis, et donner l'expérience à un boutit ! Le soldat de la république, avec ses soldats perdus de nombreuses tentures sur la cheveux, avec son chapeau jupon, avec son habit rapide, s'acquittait aussi bien des devoirs imposés par Cupidon que de ceux imposés par Brûlon. Sa figure était riante, quoique fatiguée. On lisait dans ses yeux la malice et la viracité. Son front, sillonné de rides, n'était pas à sa physionomie l'air de jeunesse et d'impétuosité. La guerre le frappait, mais ne le vieillissait pas.

Beaucoup ont quitté l'armée, assuré que la France n'a plus tremblé pour ses frontières. Quelques uns se sont fait de la vie militaire sans se soucier ; ils sont devenus les siens goguards de Napoléon, après avoir été les concrétis de 92. Il en est qui, en 1814, ont repris leur arme pour prendre part à l'admirable campagne de France, voulant sauver l'Empire comme ils avaient autrefois sauve la République.

— CHALMÈRE.—(France Extrême.)

FEUILLETON.

ÉTUDES SUR LA REVOLUTION.

LE SOLDAT DE LA RÉPUBLIQUE.

(Suite et fin.)

Telle était l'ardeur commune en France, que beaucoup de femmes s'engagèrent. Une des plus fameuses se nommait Alexandrine Barreau, " grenadier du deuxième bataillon du Tarn ". Elle endossa l'habit militaire pour suivre son mari et son frère à l'armée des Pyrénées occidentales. Elle attaqua le 16 aout 1791, la redoute d'Alloquès. Alexandrine combattit près de son frère et de son mari, quand le premier fut blessé mortellement, et le second atteint d'une balle. Ce double malheur enflammait son courage ; elle s'élança la troisième dans les retranchements, qui furent emportés. Et carabin, elle revint auprès de ses deux chères victimes, prisa leur blesseries, les transporta à l'hôpital militaire. Le général, les femmes soldats furent de véritables héroïnes, parce qu'elles obéissaient à une vocation irrésistible, et qu'elles suivraient un parent ouvrant à leur amour par la séparation. Une fois incorporées dans un régiment, les femmes revêtaient l'uniforme ordinaire, et étaient admises aux lois de la guerre, comme leurs camarades. Le nombre des femmes-soldats pendant la révolution, atteignit un chiffre considérable.

Nous avons bien, jusqu'à présent, indiqué le caractère moral du soldat de la république, et il ne nous reste plus qu'à examiner son portrait physique, qu'il fût constituté en matière de vivre,

J'ai été convaincu (et vous le serez, quand vous aurez réfléchi sans passion vénale) qu'Oribe et les hommes qu'il paye, en paissant à la bourse des hommes de Buenos Ayres ou à celle de ceux qui sont assez stupides pour lui obéir, n'enverront qu'en brûlant Montevideo, quand massacrant tout ce qui anima Montevideo.

Il est donc impossible, que vous, M. Massieu du Clerval, que vous M. de Pichon, ou Pichon, continuiez à exiger que nous passions pour des lâches, et que nous consentions à être ruinés.

Vox populi. Vox Dei.

Je ne connais pas Oribe, alors donc je n'ai pas à me plaindre de lui, il peut valoir autant que les membres du gouvernement, mais je fais et je dis tout ce qui m'est possible de dire et de faire pour la conservation de ce gouvernement, parce que les masses disent et font tout ce qui dépend d'elles pour le conserver.

Les hommes qui s'assument sur des trônes y arrivent-ils par leur propre force ou par la volonté, par la puissance des peuples?

Eh bien ! cent cinquante hommes riches à Montevideo veulent le gouvernement d'Oribe, parce qu'ils ont de l'argent qui appartient à Oribe ou parce qu'ils espèrent qu'il leur en sera gagné beaucoup.

Tout le reste de la population, excepté les cent cinquante hommes riches, ou, avec de faibles et coupables espérances, désire, exige l'extinction du gouvernement d'aujourd'hui, et le départ d'Oribe.

Si la force nous manque, Oribe et ses satellites viendront se promener sur nos cadavres, mais, comme le ne nous manquera pas, ils retourneront peut-être, mais isolément, baiser les pieds de Rossas.

G. GELAS.

(La suite au prochain numéro.)

Au rédacteur de la *Gaceta Mercantil* de Buenos-Ayres.
Un fou et un sage.

Publie.

Certain fou poursuivait à coups de pierres un sage. Le sage se retourne, et lui dit : « Mon ami, C'est fort bien à toi, regarde cet érudit. Tu fatigues assez pour gagner d'avantage ; Toute peine, dit-on, est digne de loyer ; Voir, cet homme qui passe, il a de quoi payer ; Adresse lui tes coups, ils auront leur salaire. Amorcé par le gain, notre fou s'en va faire Même insulte à l'autre bourgeois. On ne le paye pas en argent cette fois. Maintenant, accouche : on vous happe notre homme, On vous l'échappe, on vous l'assomme. »

Sans prétendre m'égaler au sage de notre grand moraliste, je n'ai comme lui, en ce moment, M. le rédacteur de la *Gaceta Mercantil*, qu'un cas à vous offrir ; l'homme qui passe viendra plus tard.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Frid. Des Brosses.

Montevideo, 6 octobre.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT.

Devant procéder immédiatement à l'accomplissement de la résolution du gouvernement relativement à l'évaluation des biens provenant des citoyens reconnus trahis à la patrie et déclarés profuges par les édits de police, ordonné :

Art. 1er. Dans les trois jours suivants la publication de ce décret, se présenteront au bureau du chef politique, ceux qui, sous n'importe quel titre, sont spécialement chargés, ou considérés comme tels, ceux qui représentent les intérêts des trahis à la patrie ou déclarés transfuges, à l'effet de nommer un approximateur de confiance qui, associé à

celui que nommera le chef politique chargé de l'administration de ces biens, procéderont à l'évaluation et à la taxe qui leur reviennent.

Art. 2. Les termes designés dans l'article antérieur, étant réglés, le chef politique réglera avec justice, la liste de représentation légale des biens des absents, déclarés trahis ou transfuges, à la charge de ceux qui, devant les représenter, ne l'auraient pas fait, et les préjudices qui pourraient arriver à la charge de l'absent, pour cette omission.

Art. 3. Ce décret sera publié le 6 octobre et sera inséré dans les journaux pendant trois jours.

Montevideo, 5 octobre 1843.

Andrés LAMAS.

M. le chef politique et de police du département :

Pour rendre effectif l'accomplissement des résolutions du gouvernement et avec l'autorité supérieure, ordonne :

(Art. 1er. Dans les 6 jours qui suivront le présent décret, les écrivains publics donneront au chef politique le compte écrit, et suivre des titres de propriétés des trahis et profuges qui ont été enregistrés en leur bureau et des hypothèques qui ont été établies légitimement sur ces titres.

Art. 2. Les écrivains publics qui soustriraient le titre de quelque propriété où qui ne déclareraient pas distinctement les contrats passés, ou se trouveraient omises quelques-unes des conditions que les règles de conduite signalent pour eux, resteront sujets aux peines que les lois générales signalent aux faussaires qui cachent ou corrompent au préjudice de la patrie.

Art. 3. Publié par édits le 6 octobre et dans les journaux pendant 3 jours.

Montevideo, 5 octobre 1843.

Andrés LAMAS.

Le chef politique et de police du département.

Pour que l'egoïsme n'utilise pas la juste compensation accordée aux citoyens qui défendent la patrie et à nos braves et loyaux auxiliaires qui supportent avec eux les glorieux perils et fatigues de cette guerre contre le vandalisme et la conquête, avec autorisation supérieure ordonne :

Art. 1er. À partir de lundi prochain, 9 octobre, resteront sans valeur ni aucun effet les billets d'exemption de la patente semanal imposée aux neutres.

Art. 2. À partir de ce jour on expédiera, dans une autre forme, de nouveaux billets d'exemption.

Art. 3. Pour obtenir ces billets, les solliciteurs devront présenter un certificat de leurs chefs, qui prouvera qu'ils sont enrôlés actuellement dans les rangs de l'honneur et de la liberté, et qui désignera la maison, rue et numéro des sujets à la patente.

Art. 4. Quiconque sera justifié d'avoir obtenu avec fraude, un de ces billets, pour exempter sa maison, en plus de l'a-

mende établie, sera sujet aux mesures que le gouvernement croira convenable d'adopter, pour extirper entièrement une fraude aussi immorale et audacieuse.

Art. 5. Publié par édits et dans les journaux pendant 3 jours.

Montevideo, 5 octobre 1843.

Andrés LAMAS.

NOUVELLES DU SOIR.

On lit dans le *Constitucional* :

Extrait d'une lettre de Buenos Ayres en date du 3 octobre.

La majorité est furieuse contre les brésiliens, elle les insulte sans attention ni considération aucune. Elle leur fait toute espèce de menaces et ne les nomment d'un autre nom que celui de *saracenos*.

Le ministre résistant de l'empire est tellement indigné contre ses infâmes et contre le capitaine Jean Manuel qui les tolère et les commande, qu'il a demandé son passeport et il serait sorti de cet enfer, s'il ne lui était arrivé une siévrerie.

On affirme que le même ministre a envoyé deux notes au tyran, mais celui-ci faisant de l'irrévérence, n'a pas voulu répondre à aucune, malgré la volonté de la dernière qui ne lui donnait que 48 heures pour répondre.

Les deux individus arrêtés hier par les soldats d'Oribe, sont revenus aujourd'hui à Montevideo.

FRANCE.

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE M. DE LAMARTINE.
PAR X. CHAPIS-MONTLAVILLE.

(Suite.)

La chambre est rassemblée de nouveau dans les premiers jours de décembre ; une loi est présentée pour transformer le palais de la paix en un pénitencier, ainsi d'y entasser et d'y juger en masse les vaincus et les accusés d'avril. M. de Lamartine s'oppose à la loi, qu'il regarde comme la négation de l'amnistie, comme la continuation du système de force dont il ne veut pas. Le pays écoute avec respect cette parole hardie et vibrante qui éclate miséricorde, et qui dit : dans un admirab' élán de vérité et d'équité : « Vous voulez un procès immense, interminab' et éternel, souleverait pendant dix mois, pendant dix ans peut-être, les inquiétudes, les vengeances, les alarmes, les colères de la presse et des partis. Vous voulez prolonger indéfiniment les tortures des innocents, l'anxiété, le réveil des familles, le supplice, le sort des coupables, l'encombrement des prisons. L'oisiveté corruptrice des cachots pour des accusés de vingt ans, qui sortiraient pervertis s'ils étaient entrés innocents. » Et plus loin : « Dans l'ordre politique, entre les factions et les factieux, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possibles, point de jugement nécessaire, point d'arrêts injustes et importants : entre ces grands et terribles adversaires, le procès c'est la bataille, le jugement c'est la victoire. »

Et les combats s'agissent : ceux qui veulent une répression impitoyable poussent des clamours prolongées ; M. Guizot demande la parole.

M. de Lamartine continue ; et s'élevant à la plus haute nobesse de sentiment et de langage, il s'écrie : « Cette chambre doit se prononcer entre deux systèmes qui diviseront de toute éternité la politique : la générosité ou la rigueur, l'amour ou la haine, la paix ou la guerre. Elle a à décider si en dépit des plus nobles instances du cœur humain et des lois divines, toutes écrits dans ce grand mot, Charité, la politique continuera à être au combat à mort entre des vainqueurs et des vaincus. »

Et puis, au milieu de ce discours, retentissent encore des conseils de progrès et d'extension des droits. « Une opinion n'est forte, dit-il, que des droits qu'on lui refuse et non pas de ceux qu'on lui accorde. » Il termine cela par cette peroration qui saisit la chambre, et un instant

sait hésiter la majorité dans sa révolution préexistante : « Déorthodoxes parmi eux, Athéniens dans une circonscription à peu près semblable, leur conseillait ce que nous vous avons donné : lui aussi il savait qu'il y a une légalité mosquée qui ta les grandes lois de l'humanité et calme les nations ; Athéniens, leur disait-il, vous ne devrez pas juger dans le même esprit les causes privées et les causes publiques. Dans les affaires de tous les jours, suivez les lois et les usages de la justice ; dans les causes politiques, ayez devant les yeux la magnanimité de notre pays. Songez qu'avec les insignes de votre magistrature, vous devez revêtir le génie d'Athènes, si vous ne voulez rien faire qui ne soit digno de votre patrie. Eh bien ! messeigneurs, et nous aussi ! » Et cette magistrature de justice et de clémence qui le pays nous confie, revêttons nous du génie de la France, pour que la vertu qui nous a été portée ne couvre pas une ligue aussi de plus à des femmes, à des enfants, un jour de caprices de plus à des insoumission ; pour un rien, fait, en lui-même qui ne soit digne de notre patrie, de notre époque et de nous mêmes. Je vote contre le projet ; parce que je ne veux pas donner cette date sûre, je n'en veux pas jeter cette malice dans le ministère religieux dans les relations du politique que la France devrait pour un grand coup politique. »

Et à quelques jours de là, répondant à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, et dès lors le chef et l'animateur du cabinet, qui accusait les personnes et les sentiments du démentiel de M. de Lamartine de n'être que des maximes démocratiques, qui prétendait que l'illustre orateur, en parlant d'honnêteté, de paix, de modestie, de charité, avait professé l'agnosticisme, le matérialisme politique, il dit : « S'avez-vous, monsieur, en quoi c'est que la justice politique ? La justice politique, c'est la justice qu'on se fait à soi-même ; et la justice qu'on se fait à qui-d'autre, c'est l'arbitraire, c'est le droit du plus fort. Le droit du plus fort, vous n'en voulez pas ? Eh bien ! acceptez donc le droit que nous vous proposons, le droit de la politique, du la magnanimité. »

J'ai écrit lu rigoureusement et j'avais volonté pourvoir citer davantage. Dans ce discours où le juillet réunissait les idées les plus généreuses, les vues les plus politiques, et les plus fuites ; et tout cela est évidemment dans une langue à la fois ferme et poétique, digne d'être comparée pour la précision et pour la pompe à la belle manière de l'orateur grec, de ce Démocrite dont M. de Lamartine aurait si heureusement rappelé les paroles.

(La suite au prochain numéro).

NOUVELLES DIVERSES.

Nos lettres de Toulon du 25 juillet portent qu'une certaine émotion y a été produite par l'ordre qu'a reçu, le veille dans la soirée, le vice-amiral préfet maritime, et cela par voie télégraphique, de faire prendre le large immédiatement aux bâtiments qui avaient leurs rives et provisions à bord, ordre exécuté sur-le-champ : car, dans la matinée du 28, de bonne heure, les vaisseaux le Jemmapes, commandé par M. Legouest de Trémelin, capitaine de vaisseau, l'Alger, commandé par M. Tavenet, officier du même grade ; les bateaux à vapeur le Castor et l'Européen, commandés par M. Astio et Dimalle, ont quitté la rade. Les deux vaisseaux et le Castor sont royal pour Tunis. Quant à l'Ephracte, on dit qu'il ne dépassera pas les îles d'Hyères.

Le bruit courait à Toulon que l'escadre turque, commandée par le capitaine-pacha, était arrivée devant Tunis. Cette escadre, dont les dernières nouvelles de Constantinople annonçaient la prochaine sortie pour une excursion dans l'Archipel, se composait des vaisseaux Mahmoudieh, portant pavillon de grand amiral ; Priki-Zaser ; Nourreddyé, monté par Biala bey ; Nisamiyé ; des frégates Beïabad ; Mirat, montée par Yaver pacha (l'amiral anglais Walker) ; de la corvette Americana ; du brick Cave-Zaler et du vapeur Esteri-Djedid. Total : 9 voiles.

Or, le 19 juillet, revenant d'Oran avec un chargement de malades qu'il devait débarquer à Port-Vendres, le vapeur-hôpital le Cerdre aperçut à la hauteur du cap Gates une escadre forte de neuf voiles, qui paraissait se diriger vers Gibraltar. Le Cerdre, qui n'a vu que de loin cette

escadre, a cru qu'elle portait pavillon anglais. N'était-ce pas la flotte turque chargée de soumettre le bey de Tunis aux volontés du sultan, ou plutôt des puissances signataires du fameux traité de 1840 ?

« O c'est en droit de supposer, ajoute notre correspondant de Toulon, que le gouvernement a rego des nouvelles graves de la régence du Tunis. Arriverons-nous à temps, cette fois, pour protéger efficacement notre allié ? Quoi qu'il en soit, le sultan, en faisant une nouvelle tentative sur Tunis, révèle les engagements qu'il a pris envers la France, et il agit apparemment à l'instigation du l'Angleterre, qui voudrait bien nous mettre dans l'impossibilité de surveiller les démarches de ses agents en Espagne, en nous créant des embarras sur d'autres points. La présence d'Anglais Walker sur un des vaisseaux de l'escadre du capitaine-pacha est assez significative. »

« O a attendu, au surplus, que la France eût déclaré une notable partie de ses vaisseaux pour venir enquêter de nouveau son allié le bey de Tunis ; mais la France s'est prononcée, et nous croyons que l'occupation de cette régence par les troupes turques arrête un cas de guerre. »

« Nous sommes impatients de recevoir de nouveaux renseignements. Le prochain courrier de Bône nous fournira peut-être quelques nouvelles fraîches du Tunis. »

« Dernièrement encore, le bey faisait de grands préparatifs de défense, ce qui étonnait beaucoup les Européens. Le correspondant d'un journal de Marseille a même éprouvé à ce sujet quelques craintes qui ne sont tout pas partagées. La France n'a pas d'allié plus dévoué que le bey de Tunis. »

(Commerce.)

FOIRE DE BEAUCRAIRE.

On écrit de Nîmes, le 25 juillet :

« Comme par le passé, une grande partie de notre population émigra dimanche dernier pour Beaucaire. Le service du chemin de fer pourrait à peine suffire à l'affluence des voyageurs, dont le nombre s'est élevé, dit-on, à près de 7.000. »

« Quelque le soir n'eût été officiellement ouverte que dans la nuit de samedi, chacun sait, néanmoins, que déjà à cette époque de nombreuses opérations, parmi lesquelles quelques vues très importantes, ont toujours eu lieu. Cette année cependant, au dire de tous, il règne parmi les acheteurs un certain esprit d'hésitation qui fait craindre que cette foire ne soit pas comparée au nombre de celles qui sont suivies par la qualité des transactions qui y sont opérées. »

« Que quelles articles, le's que les cuirs et les épiceries, sont en grande faveur ; il a été déjà fait de nombreux affaires sur ces marchandises ; d'autres, et parmi lesquelles nous comptons à regret nos articles de Nîmes, ne trouvent pas un échange facile. La bonneterie, les draperies, la quincaillerie ne sont pas non plus en grande faveur ; néanmoins, la vente s'opère, mais lentement. Les autres se vendent assez bien ; enfin, comme toute, la fûtre n'est pas encore assez avancée pour pouvoir en donner un résultat certain, et nous n'avons pas encore aujourd'hui que d'après les apparences. Nous aurons avec plus de certitude, à la fin de cette semaine, jusqu'à quel point elles seront justifiées, et nous aurons soin d'en instruire nos lecteurs. »

(Idem.)

VARIETES.

PHYSIOLOGIE DE L'ETUDIANT.

CHAPITRE XIV.

Les examens non de conscience.

(Suite.)

Les examens ont cela de bon qu'ils forcent les étudiants à faire au moins connaissance avec le rang de leur professeur le jour où ils vont, d'après le règlement, lui demander un certificat d'assiduité. — Au moins ça ne l'expose plus à commettre de méprise sur le physique de ces messieurs, et quand on parle dans la société de M. Duranton, par exemple, à ne plus dire : — M. Duranton ! Ah ! oui, je connais, un grand maigre !

Après cela, il est même très-bon qu'avant d'aller faire

sa visite à son professeur, pour lui demander un certificat d'assiduité à son cours, il se soit rendu à son cours au moins une fois pour jeter un coup d'œil sur la face et sur le profil de ce même professeur ; — sans quoi l'imprudent jeune homme s'expose à renouveler la scène suivante quand il va frapper à sa porte.

— Toc, toc !

On vient ouvrir.

— Monsieur Bravard !

— C'est ici, monsieur.

— Je désire lui parler, monsieur.

— C'est moi, monsieur, qu'y a-t-il pour votre service ?

— Ah ! vous êtes monsieur Bravard, professeur du Code de commerce ! — Je viens vous demander un certificat d'assiduité à votre cours.

Or, vous conviendrez qu'il est difficile à un professeur de certifier qu'un étudiant est venu régulièrement à son cours pendant six mois ou même un an, quand cet étudiant ne connaît pas le visage de ce professeur ; — à moins d'admettre qu'il a la vue excessivement basse, et qu'il ne cache pas qu'en invente les jouettes pour remédier à ce genre d'infirmité.

Tous les étudiants ne s'exposent pas à la mésaventure ci-dessus, — mais presque invariably ce dialogue s'établit entre le jeune homme et le professeur.

— Vous désirez un certificat d'assiduité ; mais monsieur, je ne crois pas vous avoir vu très-souvent à mon cours.

— Ah, pardon, monsieur ! je n'ai pas manqué une seule fois depuis l'ouverture.

— C'est étonnant ! où donc vous placez-vous ?

— Derrière la première colonne à droite, c'est ma place inviolable ; je suis toujours derrière la première colonne à droite en entrant : c'est ce qui explique pourquoi vous ne m'apercevez pas très-bien.

Cette bienheureuse coquetterie de la salle de l'Enclos de droit partage avec les buissons du théâtre de l'Ambigu le privilège de pouvoir cacher une armée tout entière, comme dans les scènes de M. Guibert de Pixécourt.

Quand arrive le terrible jour de l'examen, l'étudiant, même le plus Balochard, a une moie beaucoup moins joyeuse que lorsqu'il se rend à la Chambre ; — le cœur palpite tristement lorsqu'on endosse la robe noire du rigueur. Et l'huissier, tout en vous aidant à passer la marche, ne vous assure que tout juste en vous apprenant que les examinateurs sont très-différents, qu'ils ont déjà refusé dix-sept élèves depuis le matin !

Alors on commence à trouver qu'on a peut-être eu tort de tant se hâter de donner ses onzième ou même ses quatre-vingt-dix francs à titre de consignation ; ces francs semblent bien aventurés, — et, à l'instar de Lepinthe jeté dans les Cabinets particuliers, le mystérieux revêtu de la fatale robe, qui lui donne un air encore beaucoup plus pâle, se répète plusieurs fois à lui-même : — Je conduis bien m'en aller !

Mais, hélas ! il n'est plus temps, la porte s'est ouverte, et la nouvelle fourmée des quatre postulants s'avance devant ses juges d'un pas plus ou moins timide et à l'instar des Malades qui défilent dans la cérémonie du Malade Imaginaire.

L'insorturé, qui la veille encore se croyait si sûr de ses demandes et de ses réponses sur le Code civil, lui qui se croyait fort comme un Tort sur le droit romain, s'aperçoit bien vite que son instruction n'est pas encore parfaite ; — et au lieu de définir exactement un contrat de vente ou de louage, l'apprenti jurispercute balbutie, pâlit et sue à grosses gouttes, — ce qui ne défait rien du tout.

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT DU PORT.

MANIFESTE.

Polacré cardo Daniel, 105 balles papier gris, 200 briques, 1600 carreaux, 30 caisses vin, 800 carreaux, 15 caisses effets, 91 pipes vin, 20 caisses vin, 126 balles papier gris, 30 id. blanc, 100 mezzes mai, 600 caisses ferraille, 36 pipes huile, 10 caisses marbre, 27 balots drogués, 160 caisses vermicelle, 39 balles effets, 20 barrioles.

Barque française Julie de Bordonex, 400 caisses vin, 1 brique fromage, 8 barils essence de thèrèbenthe, 541 biques vin, 1 baril cognac, 1 caisse chocolat, 2 paniers champagne, 18 balots effets, 2 malles livres, 2 caissons cuir et 6 caisses de tabac à peser.

Entrées du 6.

Buenos Ayres, goleto Euphrasia.
Id. brick austriaco Georgio.
Maldonado, sumaque verde Consolation.
Id. brick anglais Nelson.
Id. goleto do Lucques.
Un brick sardo à l'est.

AVIS DIVERS

AVISO AL PÚBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Río Grande, dejando en esta plaza a su procurador con bastante poder, cuyo individuo es D. José Jonquies Duarte Souza, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.
Joao Q. Vinko.

AVIS.

Dimanche prochain 8 du courant, il y aura bal chez Valentín, depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à la nuit.

Le prix d'entrée sera de six veintines comme d'habitude.

A LOUER.

A un homme seul, dans la rue du 25 Mai, n. 41, une chambre tapi-sée, avec uno croisé, donnant sur la rue. On traitera pour les conditions dans la maison même.

AVIS.

Les intéressés dans les affaires du défunt Pierre Tibbet qui n'ont pas présenté leurs complices jusqu'à ce jour, sont invités à se présenter dans le domicile de M. Adolphe Huguet, ciaque de comestibles, cuadro du lion d'or, le lundi 9 du présent mois, pour prendre connaissance des opérations des édifices rottaires sur ce sujet en se munissant de toutes leurs pièces; les intéressés sont invités à ne pas manquer de se présenter au jour et heure indiqués.

Montevideo 3 octobre 1843.

Les siennes,

EN VENTE.

A la librairie de Hernandez rue du 25 Mai, 2 caricatures lithographiées, sortant de la lithographie de M. Gels.

Une représentant Cyriaco Alderete President legal, tellechissant sur les dépenses que lui occasionne le siège de Montevideo.

L'autre représentant le même personnage agitant son sabre pour couper la tête aux eau-vives unitaires.

AVIS.

M. V. Bruland, medecin, approuve par la Junte d'hygiène publique, à l'honneur d'informer le public qu'il a fixé son domicile rue del Rincon, maison Martin Cazenave.

AVIS

On prie le Français qui a recueilli un récipient sans queue, de vouloir bien le faire remettre chez Mme. Himonet, où il recevra une récompense s'il le désire ou un autre objet.

AVISO

Al público que se ha vendido la fondación en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomás Dorrego y D. Pablo O., los señores que tienen cuentas contradicha casa, ocurrirán dentro de seis días.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers, de toutes nations, qui n'apporteraient à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent servir volontairement, de vouloir bien se présenter chez le maître du casle de l'Innomet, où il leur sera donne connaissance des conditions avantageuses et privilégiées dont ils jouiront.

RAYMOND.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison coi d'un rez de chaussee, soit à étage, étant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auront, sont pries de s'adresser au collège français de Mme. Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVIS AU PUBLIC.

L'individu auquel nous avons appliquée la qualification de CAVALIERO DE INDURIA, n'est pas FRANÇAIS. Nous nous sommes servi de sa langue maternelle, afin qu'il empêche mieux notre pensée.

AVIS.

On demande une bonne émissaire. S'adresser à la pharacie de la place.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison d'espous frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsenio Isabelle ex-chancelier du consulat général de France, qui a été nommé de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François Schauvin, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur l'île.

Et Etienne Borglito, natif de Marseille, âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fourrir sont priées de passer au bureau du "Patrick" où des communications importantes sont déposées pour les intérêts.

POUR MARSEILLE.

Le 10 octobre prochain partira par contrat pour cette destination la nouvee goëlette française Anna, elle peut prendre encore quelques tonneaux de sel et des passagers. Les personnes qui veulent utiliser de cette occasion peuvent s'adresser à M. Larache Lucas et C°, rue du cerro No. 44.

AVIS.

Dimanche prochain, 8 octobre 1843. Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Félix et David, qui ne négligent rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il exécutera des quadrilles, valses et galops nouvellement arrivés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entrée 12 reinares.

Le directeur de la salle

D.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment regis de Paris et qui se trouvent de resto dans l'institution de M. Fabre Paul, rue de 25 mai n° 342. Telemaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taborda. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpenage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris. Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Grammaire de Chateaubriand.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Mademoiselle Navarro de Lita, ib.-ère dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.º Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.º Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los préluges à arrêter le paiement de ce loyer.

3.º Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juillet; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843; le 30 juillet, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était assenti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au bescin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, la bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Corbonet.

Le Grand, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitutionnel, Rue de las Cárara No. 26.